

Procès verbal du Conseil municipal du Jeudi 17 NOVEMBRE 2022

Par suite d'une convocation en date du jeudi 10 novembre 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune se sont réunis dans la salle du conseil, à 18h30, sous la présidence de Madame Micheline REGHENAS, maire de la commune.

Présents : Micheline REGHENAS, Michel LABRO, Bernard PERRET, Timothée SCHWOB, Martine CHANTOIS, Philippe THEROND, Morgane ROBERT, Gaël VERNEDE

Absents représentés : Claude MAGNIN-FEYSOT, Christine GILLARD, Pauline BRUNEL, Eric NEVEU

Absents : Juliette CHEVALLIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18H30 par Madame Micheline REGHENAS, Maire.

Monsieur Michel LABRO est désigné secrétaire en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 6 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1/ Délibération relative à la participation de la commune au projet de cuisine centrale

Les communes de Servièrs Labaume, Vallabrix, Foissac, Garrigues Sainte-Eulalie, Baron, Flaux, La Capelle Masmolène, Saint Victor, Aigaliers et Montaren Saint Médièrs ont mis en place plusieurs groupes de travail auxquels nous nous sommes joints autour d'un projet de cuisine centralisée concernant environ 400 élèves. Pour rappel, ce projet vise à mettre en place un service de restauration collective en circuit court et bio, en liaison chaude. Le conseil municipal avait donné l'autorisation à Madame la Maire de participer à cette étude, accompagnée par l'Agence Technique Départementale, moyennant la participation financière de la commune à hauteur de 1000 € environ, le 9 novembre 2021.

L'étude a été réalisée par le bureau d'études SPOON CONSEIL.

La mairie de Servièrs et Labaume, coordinatrice du projet, a réglé la facture totale d'un montant de 10496,04 €.

Le service de gestion comptable d'Uzès demande qu'une délibération soit prise par chaque commune afin de procéder au règlement de la part due à la mairie de Servièrs et Labaume.

En tant que commune participante au projet, la commune de COLLORGUES accepte de payer sa quote part, soit 954,19 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Par ailleurs, une réunion a eu lieu le 7 octobre 2022 afin d'étudier les conclusions de l'étude et orienter la poursuite de la réflexion. Il s'avère que le point problématique pour les communes engagées dans ce projet reste le financement. Outre la partie investissement qui resterait à chiffrer, en tenant compte du nombre d'élèves, le prix du repas annoncé dans l'étude serait de 7 € par élève. A savoir que le prix actuel est de 3,38 € par élève.

Il est décidé de se rapprocher de la CCPU afin d'ouvrir ce projet sur le territoire et chercher des financements.

2/ Délibération d'approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à la suite de l'adhésion de la commune d'Argilliers à la CCPU

Rappel du rôle de la CLECT

Le rôle de la commission est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés, le plus souvent des communes vers la CCPU. Ce montant rapproché du produit de taxe professionnelle perçu par les communes avant application de la taxe professionnelle unique permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation.

La commune d'Argilliers a intégré la CCPU le 1^{er} janvier 2022. Afin de fixer le montant de son attribution de compensation définitive, la CLECT s'est réunie le 5 septembre 2022. Son rapport a été adopté à l'unanimité et il retient l'attribution de compensation négative de la commune à – 1858 €. Ce rapport doit obligatoirement être adopté par les conseils municipaux des communes de la CCPU.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ou de rejeter le rapport de la CLECT susvisé.
Le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité.

3/ Délibération en vue du versement d'une prime annuelle au personnel communal

Comme ces 2 dernières années, le conseil municipal décide d'attribuer une prime forfaitaire de 200 euros à chacun des agents municipaux en raison de leur investissement dans leur tâche au service de la commune et de ses habitants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'ensemble des conseillers municipaux.

4/ Festivités de fin d'année

Le repas des aînés aura lieu dimanche 18 décembre 2022 à partir de 11h30 au foyer de Collorgues.

Le menu sera servi par la maison Teissier, Traiteur à Uzès.

L'animation sera assurée par Fredo Boss, au son de son accordéon.

Une invitation a été adressée à toutes les personnes de 65 ans et plus (nés en/avant 1957).

Les personnes qui n'ont pas reçu leur invitation sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Les vœux de Madame la Maire et de son Conseil Municipal seront présentés à la population le samedi 14 janvier 2023 à partir de 18 h. Toute la population est invitée chaleureusement.

5/ Bilan comptable intermédiaire

La commission des finances (Claude Magnin-Feysot, Michel Labro et Micheline Reghenas) s'est réunie le jeudi 10 novembre 2022 afin de faire un point avec Sabrina sur la situation budgétaire au 4 octobre 2022. L'intérêt de ce suivi est de prévoir des dépenses de

fonctionnement tout en s'assurant que le budget restant le permette, et ce malgré les augmentations de certains postes : électricité, fuel, GNR, carburant, charges de personnel...

La situation budgétaire détaillée par chapitre fait ressortir une situation maîtrisée et conforme aux prévisions.

6/ Divers

La fibre arrive dans notre commune.

Les conseillers des différents opérateurs prennent contact avec les habitants. Il est rappelé que le libre choix est laissé à chacun.

Pour information, après SFR qui est venu à la rencontre des habitants, Orange invite à rencontrer ses conseillers fibre dans un camion, place du Pradet le lundi 21 novembre de 10h à 18h.

Concernant **la taxe d'aménagement** et son reversement partiel obligatoire, évoqué lors du conseil municipal du 6 septembre, un amendement a été déposé par un groupe de sénateurs pour demander un projet de loi de finances rectificatif et un retour à un reversement facultatif.

Révision de l'**arrêté cadre sécheresse du Gard**

Un travail est actuellement en cours à la préfecture pour mettre à jour le guide national sécheresse, élaboré en juin 2022, qui prévoit le dispositif de gestion de la sécheresse hydrologique visant à assurer les usages prioritaires de santé, sécurité civile et d'approvisionnement en eau potable.

Ce travail sera soumis à la consultation du public de mi-mars à mi-avril 2023.

Pour faire suite à la décision prise lors du dernier conseil municipal, il a été fait appel à deux agences immobilières afin de faire une estimation de la valeur vénale de l'**ancienne boulangerie**.

Pour l'agence immobilière D-Habitat, la valeur vénale de cette maison se situe entre 100 000 € et 105 000 €

Pour l'agence Catherine La Bruyère, 88 000 € hors droits et hors frais d'acte.

Afin d'avancer sur ce projet, Madame la Maire demande à ce que la commission urbanisme se réunisse. Le contact avec Madame Douriez, de l'Agence Technique Départementale, sera réactivé avec ces nouveaux éléments.

Les rideaux du foyer ont été enlevés pour être remplacés pour non-conformité (préconisation de Prévenco). Des rideaux thermiques seront également installés dans la salle de réunion attenante au secrétariat. Une commande de rideaux traités non-feu a été réalisée sur devis de 3480 €.

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'elle se rendra au **salon des maires** du 22 au 24 novembre. Elle précise qu'elle prend en charge personnellement les frais de déplacement et d'hébergement (hôtel).

Fin de la séance à 20 heures